



Ecole Louis PERGAUD
3, rue Noire
95270 VIARMES
Tel : 01 30 35 42 11
0951028B@ac-versailles.fr

Louis PERGAUD
Ecrivain 1882-
1915

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mardi 5 novembre 2024 à 18h00

Bilan de la rentrée :

Nous avons à ce jour 358 élèves dans l'école répartis sur les 14 classes. Effectifs de 22 à 24 élèves sur les CP et CE1 pour atteindre jusque 29 élèves en CM2.

Le RASED est complet en sachant que l'enseignante à dominante pédagogique est en formation cette année. Elle aura donc des périodes d'alternances entre sa formation et ses interventions auprès des élèves. Madame Chamu, Psychologue scolaire – Madame Goumard, Enseignante à Dominante Relationnelle – Madame Castineiras, Enseignante à Dominante Pédagogique.

Il y a trois AESH sur l'école pour l'accompagnement des élèves qui ont un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Mesdames Saint-Ouen Nathalie, Fourny Adélaïde et Abiven Suchely.

Le recrutement des AESH se poursuit, les candidatures sont à envoyer à : 0952022g@ac-versailles.fr

Une volontaire contrat civique a été recrutée sur l'école pour accompagner au quotidien les enseignants dans leurs activités de classes, pour accompagner l'intervenante EPS, pour animer la bibliothèque pendant les temps de récréation et parfois accompagner un élève individuellement dans son travail en classe (lecture fluence). Madame Lola Cahu.

Les livrets scolaires (LSU) seront disponibles en dématérialisés 2 fois dans l'année :

- Pour le premier semestre, la dernière semaine de janvier 2025
- Pour le second semestre, la dernière semaine de juin 2025

Les familles ne pouvant pas accéder à internet, se verront remettre un livret scolaire sous format papier, à leur demande.

Il est préconisé aux familles d'enregistrer chaque année et à chaque période les livrets scolaires de leur(s) enfant(s).

Les évaluations nationales ont été réalisées du 09 au 20 septembre en mathématiques et en français pour les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

• Lors des réunions de la rentrée, les modalités et les objectifs des évaluations ont été présentés aux familles.

• Les résultats ont été remis aux familles, et les familles souhaitant être reçues ont été reçues.

Les résultats ont été analysés en conseil des maitres afin d'organiser au mieux les APC.

Règlement de l'école :

Pas de modification concernant le règlement d'école cette année.
Adopté à l'unanimité.

Sécurité incendie et PPMS :

Rappels des mesures de sécurité :

- L'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte
- L'identité des personnes étrangères à l'école et devant y entrer est vérifiée.
- Les attroupements aux abords des grilles de l'école sont interdits.
- Une vigilance extrême de la part de tous les adultes est demandée afin de signaler tous les comportements suspects.

Des exercices ont été réalisés en septembre et octobre.

Septembre : exercice incendie – rien à signaler – moins de 2 minutes pour évacuer et contrôler les présences.

Octobre : exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) – « Se Cacher ».

Exercice en présence de Monsieur le Maire. Les remarques d'usage ont été transmises. Certaines portes dans les bâtiments ne ferment pas sans une clé depuis l'intérieur. On pourrait optimiser en installant des cylindres de serrure avec bouton pour le côté intérieur des portes.

Des portes sont vitrées, il serait judicieux de ne pas voir l'intérieur des classes depuis les couloirs.

Coopérative OCCE de l'école :

Maadataire : Xavier Cristobal & CHRISTINE LOFFLER. **Monnaie affichée :** Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est

Compte de fonctionnement général du 1.09.2023 au 31.08.2024					
<i>CHARGES</i>			<i>PRODUITS</i>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	6 122,91	7070 0008	Ventes d'objets	10 124,65
6168 1008	Assurances	95,75	7080 0008	Activités éducatives	2 400,10
6181 0008	Activités éducatives	20 491,31	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	13 400,00
6270 0008	Frais bancaires	40,00	7551 0008	Contributions participatives	1 098,93
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 95	727,70	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	33 489,15	7562 0008	Participations des familles	0,00
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles	28 842,59
Total des charges (A) :		60 966,82	Total des produits (B) :		55 866,27
Résultat de l'année 2023 - 2024 (B-A) (+/-) : -5 100,55					
Bilan simplifié au 31 Août 2024					
<i>ACTIF</i>			<i>PASSIF</i>		
<small>Soldes des comptes au 31/08/2024</small>					
512 01	Banque Populaire (1)	8 009,02	110	Report à nouveau au 1.09.2023 :	13 109,57
512 02	Autre banque	0,00	<small>Égal à l'actif - passif au 31.08.2023</small>		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2024 :		
478.1 Erreur débitrice :		0,00	478.2 Erreur créditrice :		
Total de l'actif :		8 009,02	Total du passif :		
			8 009,02		
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.					

Au moment du conseil d'école un différentiel apparaissait concernant les virements de la municipalité pour les transports des sorties et voyages. Ce différentiel est réglé. C'est un décalage entre les années civiles du budget municipal et une gestion sur une l'année scolaire par rapport aux virements de la caisse des écoles.

Le virement a été effectué.

Les comptes de l'école sont votés à l'unanimité.

Programme pHare :

Selon l'article L511-3-1 du Code de l'éducation (*version en vigueur depuis le 29 juillet 2019*):

« *Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.* »

Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des violences, qu'elles soient verbales, non verbales (gestes, regards, écrits...), physiques, psychologiques, amenant des sentiments de peur et/ou de honte.

Pour lutter contre le harcèlement scolaire, chaque école est engagée au programme pHARE. Ainsi, les parents se sont vu adresser, et ont dû signer dans le cahier de liaison le protocole de la circonscription de Domont si une situation de harcèlement survenait à l'école.

Également, le 7 novembre 2024, l'école a participé à la journée nationale de lutte contre le harcèlement « Non au harcèlement ». Les élèves de CE2 au CM2 ont répondu à un questionnaire d'auto-évaluation, et l'ensemble de l'école a travaillé sur la notion de harcèlement et de bien-être à l'école.

Éducation à la sexualité :

Selon le Code de l'éducation, article L312-16 : « *Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène.* »

A l'école maternelle et élémentaire, les enjeux de cet enseignement permettent notamment à l'élève de comprendre :

- Comment vivre et grandir sereinement avec son corps
- Comment construire avec les autres des relations respectueuses
- Comment trouver sa place dans la société, y devenir une personne libre et responsable

Quelques exemples de notions étudiées :

- Étude et respect du corps
- Le respect de soi et des autres
- Égalité fille garçon
- Notion d'intimité
- Notion de consentement
- Prévention des violences sexistes et sexuelles

Natation à l'école :

Les séances à la piscine de Fosses pour les classes de CE1 auront lieu comme suit :

CE1A : du 28 avril au 16 mai soit 10 séances.

CE1B : du 19 mai au 3 juin soit 8 séances (jeudi 29 et vendredi 30 mai sont fériés)

CE2C : du 5 juin au 20 juin soit 9 séances (lundi 9 juin est férié)

Projets :

- Festival du livre : du lundi 2 décembre 2024 au vendredi 6 décembre 2024 aura lieu sur l'école le « Festival du livre ». La vente de livres aura lieu le jeudi 5 et le vendredi 6 décembre de 16h30 à 18h30. Les éditions Bayard seront également présentes ce jour-là.
- CP : liaison avec la maternelle sur des activités communes et participation à des spectacles communs.
- CE2 et CM1 : sortie à SAMARA (thème de la préhistoire) en décembre
- CE1 : projet sur les contes
- CM2 projet spectacle avec comme thème : « Le tour de France » mais pas à vélo.

- Vendée Globe : Plusieurs classes travailleront sur cette course du Vendée Globe cette année. Certaines classes vont engager un bateau virtuel. Les élèves sont invités à créer également leur propre bateau. Tous les bateaux de l'école peuvent rejoindre l'équipe « Viarmes ». Cette équipe permet de voir tous les bateaux de l'école engagés et de mener notre propre course.
- CM1 : sortie en avril au château de Pierrefonds.

D'autres sorties seront réalisées pendant l'année scolaire. Celles-ci ne sont pas encore finalisées.

Questions du DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)

M. Benetti :

État du projet de sécurisation des abords de l'école ?

Un projet de subvention auprès du conseil départemental du Val d'Oise a été déposé pour sécuriser la rue de l'Étang (rue derrière la Mairie). Fermer la rue à hauteur des toilettes publiques afin de laisser les élèves arriver en toute sécurité à l'école.

Ce projet, si la subvention est accordée, permettrait d'installer deux bornes mobiles pendant les temps d'entrées et de sorties des élèves de l'école et ainsi empêcher les voitures de venir jusque la grille de l'école.

Projet en attente.

Fait à Viarmes le mardi 5 novembre 2024

Secrétaire de séance : Monsieur Douat Guillaume.

Fin à 19h45.

Prochain conseil d'école en mars.